

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX : Des risques pour les salariés mais aussi pour les entreprises

AUTEUR : MICHAEL MERLEN

Qu'est-ce qu'un risque RPS ?

RPS : Risques psychosociaux sont des risques professionnels d'origines et de natures variées, qui **mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale** des salariés (troubles du sommeil, nervosité, stress, baisse de l'investissement au travail).

Un nombre grandissant de salariés déclarent souffrir de symptômes liés à des risques psychosociaux. Depuis 2008, un accord interprofessionnel a intégré la notion de stress dans la définition de prévention du risque, auparavant la prévention des risques était limitative (risques physiques).

Les RPS et leurs impacts :

Les risques psychosociaux et leurs impacts pour la personne

- Dépression
- Maladies cardiovasculaires
- Suicide
- ...

Les risques psychosociaux et leurs impacts pour l'entreprise :

- Absentéisme
- Turnover
- Ambiance de travail
- Il est possible de les prévenir
-

Vos obligations en tant qu'employeur :

L'employeur a aujourd'hui l'obligation de protéger la santé des salariés en identifiant et en mettant en place des moyens de lutte contre le stress professionnel au sein de son entreprise.

Selon l'article L.4121-1 du code du travail, L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels
- 2° Des actions d'information et de formation
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006178066&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20090528>

Michael Merlen